

Présentation par Bertrand Delanoë du Plan Paris Ville Numérique

Mardi 4 juillet 2006.

J'ai évoqué, en janvier dernier, une ambition nouvelle pour le Paris numérique : elle concerne aussi bien les habitants que les entreprises de la capitale. Au cours de ces derniers mois, nous avons réfléchi aux initiatives les plus pertinentes pour y contribuer concrètement. Nous avons rencontré la plupart des opérateurs pour bien appréhender leurs besoins. Nous avons examiné les expériences engagées par d'autres grandes villes, notamment américaines (San Francisco, Philadelphie). Nous avons également établi des contacts utiles avec l'autorité de régulation compétente, afin de bien maîtriser le cadre juridique qui s'applique aux collectivités locales.

Un constat : Paris dispose déjà d'atouts considérables dans ce domaine. Ainsi, 60 % des foyers parisiens sont déjà abonnés à des offres en haut débit, à des coûts parmi les plus bas du monde : 30 € par mois contre environ 80 € dans la plupart des grandes villes américaines.

L'enjeu pour Paris est donc de maintenir et d'amplifier son avance. La demande existe. Les opérateurs sont présents et ils ont des projets. **Nous voulons les inciter à agir vite et fort sur Paris en créant pour eux, les conditions les plus favorables. Nous voulons que les Parisiens puissent accéder rapidement à la totalité des nouvelles technologies numériques, disponibles** (fibre optique, Wi-Fi) **et à venir** (Wi-Max).

Pourquoi cette ambition ?

Elle est source de croissance, d'activité, de progrès, dans une ville moderne. Les usages et les services de la ville d'aujourd'hui et de demain impliquent des infrastructures qui les rendent possibles, et ce, dans des domaines très divers :

éducation, services à la personne, culture, santé : par exemple, dispenser des cours numériques à des enfants hospitalisés ; ou encore rendre accessible l'imagerie médicale aux médecins de ville et accélérer ainsi certains diagnostics.

C'est un levier décisif pour la compétitivité de Paris sur la scène internationale : nous ne voulons pas laisser aux villes asiatiques ou américaines (Séoul, Tokyo, Shanghai, San Francisco) le monopole du volontarisme en matière de numérique : au contraire, Paris a bien l'intention de conserver son rang.

C'est aussi un enjeu de justice sociale : favoriser le partage de l'information, de l'échange, de l'accès de tous à ces nouvelles technologies.

C'est pourquoi Paris rendra accessible à tous les opérateurs son domaine public, son mobilier urbain et ses immeubles sociaux pour permettre au plus grand nombre d'utilisateurs d'accéder au très haut débit.

***1. Premier engagement* : développer très rapidement un réseau en fibres optiques dans toute la Capitale. 80 % des Parisiens doivent pouvoir accéder à une offre très haut débit d'ici 2010.**

La fibre optique est aujourd'hui le vecteur le mieux adapté au développement du très haut débit, 50 à 100 fois plus élevé, je le rappelle, que les offres haut débit actuelles. D'ores et déjà, les différents opérateurs ont déployé, dans les réseaux souterrains de la Ville, 1800 km de fibres optiques. L'enjeu, dans les 3 ans, est de favoriser le déploiement de plus de 10 000 km de fibres nouvelles, en visant une cible décisive : **les derniers mètres en direction de chaque immeuble, puis le câblage interne des appartements**. C'est la clé pour donner à Paris, un véritable « coup d'avance ».

Nous avons donc décidé de baisser tous les tarifs de redevances pour dynamiser le passage des fibres dans nos galeries souterraines. Nous diminuons de 25 % les redevances perçues sur les fibres déjà installées.

Surtout, nous créons une tarification spéciale pour les 400 derniers mètres avant les immeubles, c'est-à-dire là où se déploieront les nouveaux kilomètres de fibres optiques dans les prochaines années. Pour ces 400 derniers mètres, les tarifs municipaux vont être fixés à 0,65 € le mètre, **soit une baisse de 90% par rapport aux tarifs d'aujourd'hui**. Nous adressons là un signal extrêmement fort aux opérateurs pour les inciter à accélérer leur programme de déploiement.

Ces deux décisions donneront lieu à un vote du Conseil de Paris dès la séance de juillet.

De plus, nous voulons que **les bailleurs sociaux relevant de la Ville soient à la pointe de ce mouvement d'équipement des immeubles parisiens en très haut débit**. Notre collectivité, en lien avec les opérateurs et les bailleurs, fixera les règles d'accès collectif aux 200 000 logements sociaux de la Ville de Paris. Nous créerons ainsi les conditions qui permettront d'installer un équipement en fibre optique utilisable par TOUS les opérateurs.

Enfin, les nouveaux immeubles qui vont être construits dans les 22 ZAC et quartiers GPRU - Grand Projet de Renouveau Urbain - (soit 10% du territoire parisien) **devront tous être des « immeubles intelligents » c'est-à-dire intégrer, dès leur conception, tous les équipements nécessaires pour le numérique**. Un label « Immeuble intelligent de Paris » certifiera l'ensemble de nos réalisations.

II. Deuxième engagement : nous allons doter Paris d'une couverture WiFi très performante, avant la fin 2007.

D'abord, nous voulons permettre le déploiement immédiat à Paris d'une couverture Internet sans fil, ouverte à toutes les technologies de demain.

Pour accélérer les choses, la Ville va favoriser l'accès aux opérateurs, de points stratégiques : immeubles municipaux, lampadaires, kiosques, mobiliers urbains. Ils pourront ainsi installer ces réseaux hertziens à des coûts très raisonnables. **Paris disposera ainsi de plusieurs réseaux wi-fi complets et de grande qualité avant la fin 2007 : une couverture de cette ampleur constituera une première mondiale. Nous favoriserons également le déploiement le plus rapide possible à Paris d'un réseau WiMax en répondant de la même manière aux opérateurs qui souhaitent se lancer dans cette technologie complémentaire.**

Par ailleurs, la Municipalité va accompagner ces déploiements par une initiative publique spécifique : indépendamment des initiatives privées, la Ville souhaite garantir aux Parisiens **un accès à Internet gratuit et de qualité.**

Avant la mi 2007, plus de 400 accès wifi gratuits à haut débit, accessibles à tous, seront installés dans : les 20 mairies d'arrondissements, les 65 bibliothèques de la Ville, les 20 maisons des associations, les 57 médiathèques, ainsi que dans des cafés associatifs et certains centres sociaux ou centres d'animations. Ce sera également le cas dans des jardins et parcs publics et de quelques places parisiennes (ex. parvis de l'Hôtel de Ville). Nous respectons le droit en ne couvrant pas tout Paris (ce qui pénaliserait le privé), mais nous garantirons une offre gratuite, géographiquement ciblée, et de qualité.

III. Troisième engagement : Cette nouvelle ambition numérique doit bénéficier à tous les Parisiens. L'accès de chaque citoyen, quels que soient son origine sociale, son âge, ou le quartier où il vit, doit être favorisé. Car ces nouvelles technologies de l'information participent pleinement au développement des liens sociaux, culturels, et économiques.

Cela passe d'abord par l'accès aux équipements informatiques des foyers les plus démunis.

Le parc des ordinateurs de la Ville est renouvelé tous les 4 ans. **Ainsi, nous allons, chaque année, céder à des associations 6000 ordinateurs, en les**

équipant en logiciels libres : ils seront redistribués aux Parisiens qui en ont le plus besoin. Nous inviterons d'autres grandes institutions publiques parisiennes à se joindre à cette initiative pour en amplifier l'ampleur. Au-delà de la possession d'un ordinateur, il faut aussi accéder à Internet. Dans le cadre de nos relations avec les opérateurs, nous inviterons fortement ceux qui souhaitent équiper nos immeubles sociaux en très haut débit, à **porter des offres d'abonnements à très bas prix pour ce parc social.** Cette dimension entrera évidemment en ligne de compte dans les choix que nous serons conduits à faire.

La couverture de Paris en WI-Fi est une priorité des prochains mois. Mais notre responsabilité est aussi de nous préparer dès aujourd'hui aux enjeux et aux défis qui se poseront dans 4 à 5 ans. Dans la révolution numérique que nous vivons depuis une décennie, tout va très vite. Il faut donc anticiper, en exploitant au mieux les atouts de Paris pour lui donner, plus que jamais, le statut de véritable « capitale numérique ».